



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

TALENTUEUSES

3^{ème} édition

Le programme d'accompagnement pour les femmes cadres issues des trois versants de la fonction publique

Talentueuses est un programme qui accompagne des femmes dans l'affirmation, le développement et l'expression de leurs qualités professionnelles. Son objectif est de permettre à ces femmes de **dépasser les freins** qui, malgré la qualité de leur parcours et leurs compétences, les brident dans leur volonté d'évolution professionnelle. L'enjeu est de donner à ces femmes l'envie de se positionner sur les postes ambitieux auxquels leur parcours les destine, avec les meilleures chances de succès.

Piloté par la DIESE, le programme est mis en œuvre par l'Institut national du service public (INSP) et la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Il **combine coaching collectif, coaching individuel, co-développement, mentorat, rencontres inspirantes**. Il crée entre les participantes un collectif de ressources et d'appui soudé et bienveillant.

OBJECTIFS

- Développer leur connaissance de soi (forces/faiblesses, intelligence émotionnelle, etc.)
- Travailler leur marque personnelle (assertivité, image, visibilité)
- Booster leur leadership (compréhension de l'autre, dynamique d'équipe, style de management/leadership, etc.)
- Bâtir un plan de développement personnel (objectifs déclinés en actions)
- Faire partie intégrante d'un collectif féminin de soutien et d'émulation.

PUBLIC

Le programme **Talentueuses** s'adresse à des femmes qui remplissent les conditions pour accéder pour la première fois à un emploi fonctionnel de direction dans les 6 à 18 prochains mois mais qui se sentent bridées dans cette ambition par des freins internes.

Dans ce cadre, **il est ouvert aux trois versants de la fonction publique**.

CONTENU

- Un programme collectif de coaching et de rencontres organisé en 3 sessions de 2 à 3 journées, en résidentiel
- Un coaching individuel et un accompagnement à la construction d'un plan de développement personnel
- Des sessions de co-développement
- Un mentorat
- Mis en place à l'issue du programme collectif sur la base du volontariat, ce mentorat est prévu sur une durée de 6 mois.

Délégation interministérielle
à l'encadrement supérieur de l'État



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Talentueuses offre aux participantes l'opportunité de **créer, au sein de leur « promo », un réseau féminin interministériel et inter-fonctions publiques de confiance**, sur lequel elles pourront s'appuyer puis de faire perdurer cette dynamique grâce à l'association créée par la première promo pour accueillir les Talentueuses des promotions successives.

ÉTAPES DU PROGRAMME 2023

Ouverture des candidatures : 10 juillet

Clôture : 14 septembre

Réunion du comité de sélection : fin octobre

Début de la formation : fin 2023

INFORMATIONS PRATIQUES



<https://www.diese.gouv.fr/talentueuses>

Contact : talentueuses@pm.gouv.fr

POUR CANDIDATER

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/talentueuses2023>

*Les conditions d'accès

*Le programme s'adresse aux femmes qui remplissent les conditions statutaires pour être détachées dans les 6 à 18 mois sur un emploi fonctionnel tels que ceux régis par le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de **la fonction publique d'Etat** et rappelés dans l'annexe I à la circulaire du 28 avril 2023.*

***Pour la fonction publique hospitalière**, le programme s'adresse à des femmes directeurs d'hôpital qui ambitionnent d'accéder dans les 6 mois à 18 mois à une chefferie d'établissement ou un emploi fonctionnel (chef ou adjoint) et y sont à cette échéance statutairement éligibles (conditions rappelées aux articles 6 et 7 du décret n° 2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière).*

***Pour la fonction publique territoriale**, le programme s'adresse à des femmes hauts fonctionnaires qui, dans les 6 mois à 18 mois, envisagent un emploi fonctionnel de direction générale dans une collectivité ou un établissement de plus de 80 000 habitants et y sont à cette échéance statutairement éligibles (conditions rappelées à l'article 6 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés).*

Délégation interministérielle
à l'encadrement supérieur de l'État